

FO SIGNE LES ACCORDS TAuTEM

Les accords « Travaillons AUtrement et Transformons Ensemble nos modes de Management » datent de 2021 et sont arrivés à terme. A l'issue de nombreuses séances de négociation, FO a décidé de signer l'ensemble de ces accords.

Le Projet d'Equipe : le pilier central de TAuTEM.

Le projet d'équipe permet d'établir les modalités de mise en œuvre des accords.

Pour garantir que la parole de tous les membres de l'équipe sera respectée, la Direction a mis en place un « Référent TAuTEM » dans chaque unité.



TAD Travail à Distance

L'employeur avait pour ambition de réduire drastiquement la voilure sur les modalités du TAD. Les négociateurs FO ont obtenu :

- Le maintien des 10 jours de TAD par mois
- Un nombre de jours de présence minimal de 2 jours sur site par semaine (2 à 5 jours à négocier en équipe)

PTC Prise de Travail sur Chantier

La PTC n'avait pas fait l'objet d'un accord et la Direction avait acté une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE). FO a décidé de signer l'accord PTC afin de répondre aux attentes des salariés :

- Compatibilité avec le TAD sur la même journée pour les salariés en AIA
- Utilisation possible du véhicule de l'entreprise pour des besoins impérieux dans un rayon de 100 km

Souplesse Horaire

La Direction assume le fait que cet accord n'a pas évolué, notamment pour les agents en temps choisi. Néanmoins il donne un cadre et sécurise les horaires de travail.

La souplesse horaire permet aux agents volontaires d'acter avec leur hiérarchie la modulation de leurs horaires d'arrivée et/ou de départ, à la journée ou à la semaine.

Droit à la Déconnexion

Cet accord vise à protéger l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle, la Qualité de Vie et des Conditions de travail (QVCT) et le bien être des salariés.

L'accord garantit notamment :

- Les réunions ont lieu pendant les horaires de travail, ne se terminent pas au-delà de 18h et respectent les contraintes de trajet
- Le droit à ne pas être sollicité en dehors de ses heures de travail



**Les négociateurs FO ont eu raison de ne pas accepter
la moins-disance sur les accords TAuTEM.**

Si vous avez des questions, contactez vos représentants locaux FO